



**MAIRIE DE DEGRÉ**

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : [mairie.degre@wanadoo.fr](mailto:mairie.degre@wanadoo.fr)

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - REUNION DU 7 AVRIL 2016**

---

**DATE DE CONVOCATION : 02 Avril 2016**

**DATE D’AFFICHAGE : 02 Avril 2016**

L’an deux mil seize, le sept Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Présents : 11**

**Votants : 11**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Messieurs GENEST Dominique, BLOT Jean-Paul, DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane, GASNIER Gérard. LANGEVIN Patrick, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLEE Joël et mesdames BOUTELOUP Céline et LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames CURTIS Melinda, MONTCLAIR Karine et Messieurs DELHOMMEAU Denis et MAHEU Stéphane

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur PALAIS Alain

---

► Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 9 Mars 2016

► Le Maire rappelle que chaque année il convient de voter le taux des 4 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe d’habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la cotisation foncière des entreprises.

Il expose aux membres du conseil municipal le contexte financier de la commune, laquelle se trouve fortement impactée par la baisse des dotations de l’Etat.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de se prononcer pour ou contre une augmentation des taux d’imposition pour l’année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d’appliquer une augmentation sur les taux d’impositions des 4 taxes directes locales de la manière suivante :

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>18.18 %</b>
<b>Taxe foncière</b>	<b>16.87 %</b>
<b>Taxe sur le Foncier non bâti</b>	<b>32.76 %</b>
<b>CFE – cotisation Foncière des Entreprises</b>	<b>20.79 %</b>

► Le conseil municipal fixe une augmentation de 10 % sur le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommé pour la taxe d'assainissement et arrête le tarif à 1.11 € pour la période du 01 Avril 2016 au 31 Mars 2017.

Il décide également de majorer l'abonnement au réseau d'assainissement à hauteur de 10 % et le fixe à 67.90 € pour l'année 2016

► Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune doit procéder à la numérotation d'un immeuble en cours d'aménagement rue principale pour faciliter la distribution du courrier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE que l'adresse du logement situé rue Principale – entre le n°27 bis et le 29 sera la suivante :

**27 TER, rue Principale**

► Monsieur le Maire, Président du CCAS, expose aux membres du conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière pour des impayés d'énergie au profit d'une habitante de la commune.

La commission du centre communal d'action sociale s'est réunie le 5 avril 2016 pour consulter le dossier et prendre connaissance des pièces annexées telles que ses ressources et ses charges mensuelles

Inscrite comme demandeur d'emploi depuis janvier, elle ne peut faire face à sa dernière facture EDF qui s'élève à 616.78€

Il en ressort que ses dépenses mensuelles sont supérieures au total de ses ressources qui comprennent indemnités chômage, prestations familiales et prime d'activité.

Les membres de CCAS, ont proposé une participation financière à la hauteur de 50% et demandent à l'ensemble du conseil municipal qui a le pouvoir de décision d'accorder à la famille une aide à titre exceptionnel d'un montant de 308€

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire décide une participation financière de 308 € sur la dernière facture EDF.

► Le Maire expose à l'assemblée que d'une part, le logement communal situé 24, rue Principale est libre à la location depuis le 01 Juillet 2014 et que d'autre part, Monsieur GAUTIER Fabien domicilié sur la commune chez ses parentes ainsi que Madame PREZELIN Marine son amie sont intéressés pour louer cet appartement au 01 Mai prochain.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte de louer aux locataires le logement communal à partir du 01 Mai 2016.
- Fixe le montant du loyer à 370,00 € mensuel précisant que les locataires doivent régler les charges eau électricité et chauffage.
- Demande le versement d'une caution équivalente à un mois de loyer

- Charge le Maire d'intervenir auprès de Maître Solenne GAGNEBIEN, notaire à Aigné (Sarthe) pour la rédaction du bail qui sera signé par les deux parties (2 locataires et la commune)
- Donne tout pouvoir à monsieur le Maire ou à la 1<sup>ère</sup> Adjointe (en cas d'absence du représentant de la commune) pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

► Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que l'abonnement au journal hebdomadaire « Les Alpes Mancelles » arrive à échéance le 19 Avril 2016.

Les membres du Conseil municipal étudie l'offre proposée au prix de 48.40 € et décide par conséquent de souscrire un réabonnement pour l'année 2016-2017

► Le Maire rappelle les tarifs des encarts publicitaires dans le journal communal pratiqués en 2015.

- 52 € pour une parution
- 84 € pour deux parutions (Juillet et Décembre)

Le Conseil municipal décide :

- de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2016
- d'adopter les tarifs tels qu'établis ci-dessus

► Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que des travaux de branchement d'eaux usées ont été réalisés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 pour desservir un pavillon en construction située au 16 bis, rue Principale.

Dans sa délibération du 28 Avril 2004, le Conseil municipal a décidé que toute demande de travaux de raccordement aux réseaux demeurera à la charge du propriétaire à hauteur de 80% et 20% imputable à la commune.

La facture des travaux de l'entreprise SARL PELTIER- 72140 Sillé-le Guillaume – s'élevant à 2 652€ TTC sera répartie de la façon suivante :

- Monsieur LAUNAY Denis et Madame MOUSNIER Nathalie propriétaires du terrain sis au 16 bis, rue Principale supporteront 80% du montant des travaux facturés soit 2 121.60€ TTC.
- La commune s'acquittera du solde équivalent à 20% soit 530.40€ TTC

► Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de la commune étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses d'investissement – Article 275 – Dépôts et cautionnement	+ 620,00 €
Dépenses d'investissement – Article 2313 Constructions– Opération 11 Ateliers communaux	-620,00€

### **Point sur les travaux :**

- LC Développement a fourni une première estimation supérieure au montant initial. La commission se réunira pour étudier cette proposition
- Les travaux de la plate forme des déchets verts se déroulent dans les temps prévus
- Une réflexion sur les modes opérationnels de celle-ci seront vus en commission de la 4C

### **Questions diverses :**

- Comme chaque année, un souci se pose entre les mois de mars et mai pour la location les week-ends de la salle polyvalente. Le calendrier des rencontres du tennis de table le dimanche n'étant pas encore connu, les locations du week-end entier sont plus difficiles à définir. Il est demandé au président du tennis de table de donner dès que possible les dates de rencontres.
- Le compte rendu du conseil d'école est visible sur le site de la mairie
- La route de Lavardin sera coupée la semaine du 12 avril pour le branchement des eaux usées du site de la plate forme déchets verts.

### **Dates à retenir**

Commission travaux : jeudi 14/04 20h30  
Conseil municipal : 12 mai 20h30